

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en Exercice : 19  
Nombre de Membres Présents : 14  
Nombre de Membres Absents : 5

Date de Convocation : 12 décembre 2017

**PRESENTS** : MM Daniel HERBAUT, Guillaume WGEUX, Mme Cécilia CHOTEAU, Mme Marie-Jo KRAMARZ, M. Benoît COURDENT, M. Philippe ACQUART, Mme Sylvie VANDECASTEELE, Mme Nathalie BENIER, M. Fabien COUSTENOBLE, Mme Marie-Pascale RICHET, M. Michel LOBBEDEVY, M. Serge MAROTTE, Mme Sophie PERTUISET, M. Eric VERMON

**ABSENTS QUI ONT DONNE PROCURATION** : Gilles GALLIANO à Sylvie VANDECASTEELE, Régine MAHIEU à Marie-Jo KRAMARZ, Stéphanie VLIEGHE à Guillaume WGEUX, François RYCKEBUSCH à Benoît COURDENT

**ABSENT** : Céline RICHARD

L'an deux mille dix sept le dix huit décembre à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle de la Mairie, 1345, rue Faidherbe, sous la présidence de Monsieur Daniel HERBAUT, Maire suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

### **OBJET : TARIF DE SERVICE AU 01/01/2018**

#### 1) Taxe funéraire

Concessions de terrains au cimetière communal : tarif au mètre carré

- . 30 ans 80 € Fournois / 410 € non Fournois (respectivement 80€ et 410 € en 2017).
- . 50 ans 155 € Fournois/ 810 € non Fournois (155 € et 810 € en 2017)

Colombarium

Case 2 urnes :

- 15 ans 525 € Fournois 860 € non Fournois (520 € et 850 € en 2017)
- 30 ans 825 € Fournois 1 300 € non Fournois (820 € et 1250 € en 2017)

#### 2) Location de prêt de matériel

- = 1 table et ses tréteaux 4.20 € par jour (idem en 2017)
- = 1 chaise 0.60 € par jour (idem en 2017)
- = 1 barrière de voirie 0.70 € par jour (idem en 2017)
- = le podium (salle Octave d'Hespel) 75 € Fournois (idem en 2017)  
250 non Fournois (idem en 2017)

#### 3) Location des garages communaux

- Un grand garage : 70 € par mois (69 € en 2017)
- Un petit garage : 61 € par mois (60 € en 2017)

#### 4) Location des jardins ouvriers

- Jardin ouvrier situé le long de la RN41 : 10 € l'unité/an (10 € en 2017)

Jardin ouvrier situé rue Gombert : 10 € l'unité/an (10 € en 2017)  
5 € en cas de demande de location d'un ½ jardin

5) Location de la salle communale  
Salle Octave d'Hespel

. vin d'honneur	325 €	Fournois (320 € en 2017)
	580 €	Non Fournois (570 € en 2017)
. repas ou soirée	555 €	Fournois (550 € en 2017)
	790 €	Non Fournois (780 € en 2017) Du 1.4 au 30.09.2018
	870 €	Non Fournois (860 € Du 01.01 au 31.03.2018 et du 01/10/2018 au 31.12.2018
. journée supplémentaire :	80 €	Fournois (80 € en 2017)
	250 €	non Fournois (250 € en 2017)

Réservation ferme dès le versement d'un acompte de 30 % de la somme totale de la Location. Solde versé à la remise des clés, avant la date de location.

6) Location de l'annexe 1 de la Mairie de Fournes en Weppes  
120 € par location (adopté le 30 mars 2015) (jauge fixée à 20 personnes)

7) Location de la cantine de l'école du Clos d'Hespel  
200 € pour la journée (jauge fixée à 60 personnes) (adopté le 30 mars 2015)  
Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**OBJET : tarif des concessions arrivées à expiration pour les personnes n'habitant plus à Fournes en Weppes**

Monsieur le Maire explique que la commune a posé des pancartes au cimetière sur les tombes dont les concessions sont arrivées à expiration. Les propriétaires de ces concessions commencent à se faire connaître et la plupart souhaite renouveler ces concessions.

La question s'est posée de savoir quel tarif appliqué sur ces concessions achetées initialement par des Fournois qui ont depuis déménagé. Faut-il continuer à appliquer le tarif fournois pour les renouvellements des concessions dont les propriétaires n'habitent plus Fournes ou alors faut-il appliquer le tarif extérieur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de continuer à appliquer pour le renouvellement des concessions le tarif fournois pour celles achetées initialement par des Fournois.

**OBJET : avis consultatif du Conseil Municipal sur les ouvertures dominicales des commerces de détail 2018**

Monsieur le Maire rappelle que la loi Macron du 6 août 2015 offre désormais la possibilité aux maires de déterminer jusqu'à 12 dimanches par an pour l'ouverture des commerces de détail.

L'arrêté municipal précisant le nombre et le calendrier des ouvertures dominicales de l'année suivante doit être pris avant le 31 décembre après consultation : pour avis simple du Conseil Municipal, pour avis simple des organisations professionnelles et de salariés, pour avis conforme de l'EPCI, en l'occurrence la MEL pour la Commune de Fournes en Weppes si plus de 5 dimanches choisis.

Comme en 2017, la MEL propose pour 2018 une harmonisation du nombre et des dates d'ouvertures dominicales au niveau de la Métropole afin de favoriser une attractivité commerciale métropolitaine renforcée. Elle propose 8 ouvertures dominicales maximum avec 7 dates communes et une date laissée au choix des maires : les 2 premiers dimanches des soldes, le dimanche précédant la rentrée des classes et les 4 dimanches précédant les fêtes de fin d'année. Une délibération cadre a été prise dans ce sens en séance du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident pour la Commune de Fournes en Weppes de suivre la proposition de la MEL et valide donc l'ouverture de 8 dimanches pour 2018 répartis comme suit :

- Les 7 dimanches repris dans la délibération du 01/06/2017 de la MEL ;
- la 8<sup>ème</sup> date proposée par la Commune étant le 30 décembre 2018.

**OBJET : renouvellement de la convention avec la L.P.A.**

Monsieur le Maire rappelle que tous les deux ans, la commune signe une convention avec la ligue protectrice des animaux ; la dernière arrive à expiration le 31 décembre 2017.

Cette année, ont été intégrés les piégeages des chats errants ; le cas particulier des animaux mordeurs ou griffeurs a été détaillé, ainsi que le cas particulier des animaux saisis et des réquisitions.

Il demande donc au conseil l'autorisation de signer cette convention pour une période de deux ans, soit du 01/01/2018 au 31/12/2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- accepte les nouvelles conditions d'adhésion à la L.P.A. telles que reprises dans la nouvelle convention ;
- Donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer la convention 2018/2019.

**OBJET : demande d'adhésion des communes d'Aubers, d'Ennetières en Weppes, de Le Maisnil, de Radinghem et d'Escobecques au SIVU Mission Locale des Weppes**

Monsieur le Maire explique que les communes reprises ci-dessus ont demandé leur adhésion au SIVU Mission locale des Weppes, adhésion accepté à l'unanimité par le comité syndical par délibération du 10 juillet 2017.

Il appartient désormais à la commune, en tant que membre du SIVU Mission locale des Weppes de se prononcer sur ces nouvelles adhésions conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de ces cinq nouvelles communes au SIVU Mission Locale des Weppes.

**OBJET : renouvellement du bail de l'Office du Tourisme**

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue l'ancienne mairie à l'Office du Tourisme de Weppes. Le bail de location arrive à expiration au 31/12/2017. Il demande donc au conseil municipal leur décision sur le renouvellement ou non de ce bail pour une nouvelle période de 9 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal

- donne son accord pour un renouvellement du bail de location pour une période de 9 ans, sachant que le bail peut cesser au bout de trois ans ou de six ans sur demande par recommandée de chacune des parties ;
- donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout document en rapport.

**OBJET : couverture du kiosque**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux doivent être programmés pour la rénovation du kiosque du village.

Il propose un devis pour la réfection du chéneau zinc et la couverture en ardoise naturelle qui se monte à 16 648.41 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense pour la réfection du kiosque sur l'opération 258.

**OBJET : renouvellement du bail d'une parcelle de terre de Mme GODIN**

Monsieur le Maire explique que le bail de Mme Godin est arrivé à expiration. Une parcelle de terre de 25 m<sup>2</sup> est en effet louée à Mme Godin à côté des garages municipaux.

Il propose de renouveler ce bail pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'au 31/12/2020.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Donne son accord pour le renouvellement du bail d'une parcelle de terre à Mme Godin
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport.

**OBJET : périscolaire – remboursement pour cas exceptionnel**

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie a été mise en place pour l'encaissement du périscolaire – cantine/garderie – à l'école du Clos d'Hespel. Ainsi, les utilisateurs paient à l'avance ces prestations généralement pour un trimestre.

La question du remboursement pour cas exceptionnel, à savoir en cas de déménagement ou de maladie de longue durée d'un enfant, nous a été posée.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son autorisation au remboursement exceptionnel des cantines/garderies versées par l'intermédiaire de la régie dans les deux cas énoncés ci-dessus.